

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET

Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT

Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-07 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents à cette séance.



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET

Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT

Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-08 : TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et fixe les taux 2023 ci-dessous :

- Taxe foncière bâtie : 36.49 %
- Taxe foncière non bâtie : 45.61 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 17.35 %



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET

Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT

Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-09 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité du résultat de l'excédent de fonctionnement 2022, en investissement, soit 81 508.39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trémaouézan décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter la totalité du résultat de l'excédent de fonctionnement de 2022, soit 81 508.39 €, en investissement.

~~~~~

  
Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS  


Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET

Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT

Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-10 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023**

Monsieur LIEGEOIS présente et commente le budget, qui est voté par chapitre.

|                           |                    |              |
|---------------------------|--------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Dépenses           | 468 878.47 € |
|                           | Recettes           | 468 878.47 € |
| Pour l'investissement le  | prélèvement est de | 57 200.00 €  |
| Section d'investissement  | Dépenses           | 309 071.32 € |
|                           | Recettes           | 309 071.32 € |

Après cette étude détaillée, le Maire met au vote le budget 2023 : Accord du Conseil Municipal de Trémaouézan à l'unanimité des membres présents.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET  
Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT  
Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 -- votants 15*

\* \* \*

**2023-11 : SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)  
POUR L'ANNEE 2023**

Par délibération 2021-14 en date du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer les études relatives à la construction de la salle polyvalente : études techniques et financières, demandes de subventions correspondant à ces programmes.

Afin de réaliser les travaux, la commune de Trémaouézan sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre du programme DSIL 2023.

Le coût estimé de l'opération, études préliminaires et travaux, s'élève à 1 075 927,72 € HT, répartis comme suit :

Financeurs	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat : DSIL	1 075 927,72 €	13,8%	148 000,00 €
Etat : DETR	1 075 927,72 €	37,2%	400 000,00 €
Région Bretagne : Bien Vivre Partout en Bretagne	1 075 927,72 €	10%	108 000,00 €
Région Bretagne : AAP Bâtiments performants	1 075 927,72 €	12,5%	135 000,00 €
Département du Finistère : Pacte Finistère volet 2	1 075 927,72 €	6,5%	70 000,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		80%	861 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum 20%)		20%	215 185,72 €
TOTAL : (Coût de l'opération H.T.)			1 075 927,72 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du programme DSIL 2023, pour l'opération de construction de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Maire à solliciter la subvention au titre du programme DSIL 2023.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

*Hervé Liegeois*

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

*Lynda Jaouen*

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET  
Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT  
Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-12 : MAISON POUR TOUS : CONVENTION**

Mme Lynda JAOUEN, Adjointe à l'enfance, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention avec la Maison Pour Tous de Landerneau (MPT) est arrivée à échéance fin 2022 année et qu'il faut donc de se prononcer sur le projet de nouvelle convention tripartite entre Plouédern, Trémaouézan et la MPT.

Mme JAOUEN présente le projet de nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer ladite convention.

  
Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS  


~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET

Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT

Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**2023-13 : SDEF – GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2023**

Monsieur le Maire **présente** au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhait que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : communes urbaines.
- 1er janvier 2026 : communes rurales.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses de Géo-référencement se monte à 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 1 260 €
- Financement de la commune : Géo-référencement : 540 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 540 €,
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET

*Arrivée de Patricia FAGON-ROUDAUT à compter du point 2023-10*

Procurations : Baptiste DESBOIS à Sébastien AUTRET  
Murielle LECOEUICHE à Jean-Pierre COAT  
Lucie MARCILLAT à Gaëlle LEFEVRE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14

*A compter du point 2023-10 : présents 12 – votants 15*

\* \* \*

**QUESTION DIVERSE**

**2023-14 : SUPPRESSION DE TOUTES LES ADRESSES MAILS DE LA MAIRIE  
PAR L'OPERATEUR « ORANGE »**

Le Maire informe l'assemblée que, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, l'accès à toutes les adresses mails de la Mairie a été supprimé par l'opérateur ORANGE, de manière unilatérale et sans préavis, ce qui pourrait mettre à mal la sécurité ou l'intégralité de la Mairie.

Des discussions sont en cours avec l'opérateur ORANGE.

Une nouvelle adresse courriel a été créée : [mairie@tremaouezan.bzh](mailto:mairie@tremaouezan.bzh)

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 h 25.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN